

#RéponsesàEmporter

Réponses à emporter

ÉDITION 2023

Aide au logement

À l'embauche, en cas de perte d'emploi, lors d'une mobilité professionnelle, les questions de logement sont au cœur de la vie quotidienne de tous les travailleurs. La CFDT agit pour sécuriser les parcours professionnels et résidentiels des salariés et améliorer leur cadre de vie. Tout salarié, quelle que soit la taille de son entreprise, peut bénéficier des services d'Action Logement, dont la CFDT assure la vice-présidence pour défendre les intérêts de tous les travailleurs.

De quels services pouvez-vous bénéficier ?

Selon vos besoins, vous pouvez bénéficier de différents services :

- **Mobili-Jeune** : pour les jeunes en alternance, une aide allégeant le budget logement (max 100 €/mois).
- **Avance Loca-pass** : pour financer le dépôt de garantie sous forme de prêt.
- **Visale** : la garantie-caution gratuite d'Action Logement qui sécurise le propriétaire en cas d'impayés.
- **Conseil en financement et en accession*** : un accompagnement gratuit et personnalisé dans votre projet d'achat.
- **Prêt accession*** : pour la construction ou l'achat dans du neuf de sa résidence principale ou l'acquisition d'un logement HLM ancien.
- **Prêt Travaux*** : pour l'amélioration, l'adaptation ou la rénovation énergétique de son logement.
- **Action logement** pour réussir votre investissement locatif ([actionlogement.fr/bailleur/prive](https://www.actionlogement.fr/bailleur/prive)) et pour aider les propriétaires bailleurs des solutions de financement attractives et des garanties pour ceux qui souhaitent constituer ou rénover leur patrimoine immobilier et sécuriser leurs loyers.

Faire face à une difficulté logement

Gratuit, personnalisé et confidentiel, un service d'accompagnement social* est accessible à tous les salariés confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles ayant un impact sur leur logement ou leur budget (ex. : séparation/divorce, maladie, baisse de revenus, etc.).

Pour en savoir plus : <https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0>

* Les conditions éventuelles tenant au seuil d'effectif de l'entreprise peuvent être consultées sur www.actionlogement.fr.

Cfdt:

Une solution adaptée à chaque situation

Vous cherchez un logement ?

Selon vos revenus, faites une demande pour accéder à un logement avec Action Logement. Vous pouvez faire un **Test orientation logement** pour trouver les solutions locatives les plus adaptées à votre situation, accessible depuis [actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement](https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/trouver-un-logement).

- **Dans le parc social**: après avoir obtenu votre **numéro de demande de logement social**, NUR/ NUD, sur www.demande-logement-social.gouv.fr, rendez-vous sur la plateforme **AL'in** (<https://al-in.fr/#/deco>) pour faire votre demande et connaître les logements disponibles en fonction de vos besoins et critères.
- **Colocation**: sur <https://www.actionlogement.fr/la-colocation> trouvez votre colocataire pour un loyer modéré et des frais partagés.
- **Dans le parc intermédiaire**: rendez-vous sur la plateforme **IN'LI** (<https://www.inli.fr/>) pour faire votre demande et connaître les offres disponibles.
- **En recherche d'un logement temporaire**? Faites votre demande auprès d'**Action Logement** (<https://www.actionlogement.fr/les-residences-temporaires>) et bénéficiez d'un accompagnement sur mesure.

Des actions sur tout le territoire

Afin de répondre aux besoins des salariés au plus près des territoires, Action Logement développe une offre accessible, diversifiée et adaptée de logements sociaux, intermédiaires et temporaires.

De nombreux programmes et dispositifs nationaux sont financés par Action Logement sur tous les territoires métropolitains et ultramarins comme par exemple:

- **Ventes aux locataires d'HLM**: soutien à l'accession sociale à la propriété.
- **Action cœur de ville** pour revitaliser les centres-villes, améliorer le cadre de vie et soutenir le développement local.
- **Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)** pour réhabiliter des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour en savoir plus: www.actionlogement.fr

Le mot de la CFDT

Pour la CFDT, l'accès et le maintien des salariés dans le logement est une priorité. Rejoignez la CFDT pour renforcer son action. D'autres organismes ou associations peuvent également vous accompagner dans votre recherche et dans le financement de votre logement: rapprochez-vous de la CFDT.

Dispositions réglementaires: L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement Services n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

AVANCE LOCA-PASS®, Visale et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.



REJOIGNEZ-NOUS

CFDT.FR/ADHESION

CFDT.FR